

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 16 absents : 4
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 13 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-28**

OBJET : Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président explique que, par délibération du 4 avril 2022, le Comité a complété et adapté le tableau des emplois du SDEER avec un effectif cible de 37 agents (+1*).

Pour permettre le recrutement d'agents dans les postes actuellement ouverts, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois, comme suit :

Emplois		Décision (4 avril 2022)	Emplois pourvus (30 juin 2022)	Proposition (1 ^{er} sept. 2022)
Titulaires total		25+1*	21+1*	25+1*
Ingénieur principal		2	2	2
Ingénieur territorial		1	0	0
Technicien principal	1 ^{ère} cl.	5	5	5
	2 ^{ème} cl.	3	1	2
Technicien territorial		2	1	2
Agent de maîtrise principal		0	0	1
Agent de maîtrise		1	1	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.		0	0	0
Adjoint technique		2	2	2
Attaché territorial		1	1	1
Rédacteur territorial		0	0	0
Adjoint admin. principal	1 ^{ère} cl.	4+1*	4+1*	4+1*
	2 ^{ème} cl.	1	1	1
Adjoint administratif		3	3	3
Non titulaires total		12	10	12
Directeur – Ingénieur des infrastructures et réseaux		1	1	1
Directeur adjoint Chargé de mission		3	3	4
Chargé d'études		4	3	3
Chargé de travaux		4	3	4
Total		37+1*	31+1*	37+1*

(*) un agent a été placé en disponibilité à l'été 2017, à sa demande



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*